



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Agita 10 WG
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Agita 10 WG * A-11234 A * AGITA 100 PLUS * AGITAGARD 10 WG
Code article	MN4325

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Insecticide
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur national

Nom de la société	Elanco Europe Ltd.
Adresse	Lilly House, Priestley Road Basingstoke RG24 9NL Royaume Uni
Téléphone	+44 1256 353131
E-mail	lilly_msds@lilly.com
Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC International +1-703-527-3887 centres Anti-poison et toxivigilance Français +33 01 40 05 48 48

1.4. Information on operation hours	24 heures
-------------------------------------	-----------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger de toxicité aiguë Catégorie 1

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : THIAMETHOXAM

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
2.3. Autres dangers	Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
THIAMETHOXAM	10 - < 20	153719-23-4 428-650-4	-	613-267-00-9	M=10
Classification :	Flam. Sol. 1;H228, Acute Tox. 4;H302, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				
(Z)-9-TRICOSENE	0,01 - 0,1	27519-02-4 248-505-7	-	601-089-00-4	
Classification :	Skin Sens. 1B;H317				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

M : facteur M

Remarques sur la composition Les autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(s) connu(s).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS). Store at: 2 - 30 C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Elanco OEL: 0.042 mg/m³ 8 hour TWA (Matière active)

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Granuleux.

État physique

Solide.

Forme	Solide.
Couleur	Blanc ou Beige.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	6,8 - 8,8
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Solide non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
9.2. Autres informations	
Densité	0,50 - 0,70 g/cm ³
Miscibilité (eau)	miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Donnée inconnue.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit	Espèce	Résultats d'essais
Agita 10 WG		
Aiguë		
Cutané	Rat	> 2000 mg/kg
Oral	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
THIAMETHOXAM (CAS 153719-23-4)		
Aiguë Cutané	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation	Rat	> 3720 mg/m3
Oral	Rat	1563 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée		
Irritation/corrosion – Peau Agita 10 WG		Résultat: aucune irritation Espèce: Lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
Yeux Agita 10 WG		Résultat: aucune irritation Espèce: Lapin
Sensibilisation respiratoire	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Sensibilisation cutanée	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.	
Sensibilisation Agita 10 WG		Résultat: négatif Espèce: Cochon d'Inde
Mutagenicité sur les cellules germinales	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Cancérogénicité	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Toxicité pour la reproduction	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Danger par aspiration	Donnée inconnue.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.	
Autres informations	Donnée inconnue.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
THIAMETHOXAM (CAS 153719-23-4)		
<i>Aiguë</i>	CE50	Daphnia magna (Cloeon sp.) 0,014 mg/l, 48 h
Divers	DL50	Caille 1552 mg/kg, 14 d canard 576 mg/kg, 14 d
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50b	algue verte (Selenastrum capricornutum) > 81,8 mg/l, 72 h
	CE50r	algue verte (Selenastrum capricornutum) > 81,8 mg/l, 72 h
Crustacé	CE50	Daphnia magna > 100 mg/l, 48 h
Divers	CE50	Sewage Microorganisms > 100 mg/l, 3 h (boues d'épuration activées)
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) > 100 mg/l, 96 h

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Terrestre		
<i>Aiguë</i>		
Divers	CL50 Earthworm (<i>Eisenia foetida</i>)	> 1000 mg/kg, 14 d
12.2. Persistance et dégradabilité	Ce produit n'est pas facilement biodégradable.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)		
THIAMETHOXAM	-0,13, à 25 °C	
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.	
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible.	
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.	
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination		
Informations / Méthodes d'élimination	Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.	
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
Informations générales	À compter du 1er janvier 2015, selon les dispositions spéciales, ONU3077 et ONU3082, en cas de conditionnement en emballages intérieurs de 5 L/5 KG ou moins, ne sont pas soumis aux réglementations sur les matières dangereuses.	
ADR		
14.1. Numéro ONU	UN3077	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (THIAMETHOXAM)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Classe	9	
Risque subsidiaire	-	
Label(s)	9	
No. de danger (ADR)	90	
Code de restriction en tunnel	E	
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.	
RID		
14.1. Numéro ONU	UN3077	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (THIAMETHOXAM)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Classe	9	
Risque subsidiaire	-	
Label(s)	9	
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.	
ADN		
14.1. Numéro ONU	UN3077	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Environmentally Hazardous Solid, n.s.a. (THIAMETHOXAM)	

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9
Risque subsidiaire -
Label(s) 9

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

IATA

14.1. UN number UN3077

14.2. UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (THIAMETHOXAM)

14.3. Transport hazard class(es)

Class 9
Subsidiary risk -

14.4. Packing group III

14.5. Environmental hazards Yes

ERG Code 9L

14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

14.1. UN number UN3077

14.2. UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (THIAMETHOXAM)

14.3. Transport hazard class(es)

Class 9
Subsidiary risk -

14.4. Packing group III

14.5. Environmental hazards

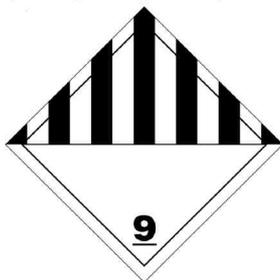
Marine pollutant Yes

EmS F-A, S-F

14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet.

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



Polluant marin



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

THIAMETHOXAM (CAS 153719-23-4)

Réglementations nationales Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Code d'étiquetage pour le laboratoire Lilly Santé: 0
Feu: 1
Réactivité: 0

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Mutagénicité

Clause de non-responsabilité

À la date d'émission, nous fournissons les informations disponibles concernant la manipulation de cette matière au poste de travail. Toutes les informations ci-incluses sont données de bonne foi, avec la conviction qu'elles sont exactes. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ N'A PAS POUR OBJET DE CRÉER UNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT (Y COMPRIS CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER). En cas d'incident en relation avec cette matière, la présente fiche de données de sécurité ne doit pas remplacer un entretien avec des personnes ayant les compétences nécessaires. Cette fiche de données de sécurité ne doit pas non plus remplacer la documentation sur le produit jointe au produit fini.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

Elanco Animal Health
0011+1-877-352-6261
0011+1-800-428-4441